Image not found or type unknown

ne plus faire les déplacements pour son entreprise

Par **brossiere**, le **18/08/2011** à **18:03**

Bonjour,
Je suis marié depuis 20 ans et depuis début août on m'a diagnostiqué une polyarthrite rhumatoïde, qui malgré un traitement est très invalidante pour moi.
Je ne travaille pas et epuis 10 ans je ne conduis plus à cause de problème que j'ai au dos.
Nous habitons un petit village où il n'y a pas de bus pour se déplacer et je n'ai pas de famille pour venir m'iader quand mon mari n'est pas là.
J'aurais voulu savoir si mon mari tout en continuant e travailler pour son employeur, pouvait refuser d'effectuer les déplacements qu'il lui arrive de faire quelques fois dans l'année pour être près de moi ?
Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **18/08/2011** à **18:12**

Bonjour,
Tout dépend des termes du contrat de travail et de l'emploi occupé mais en principe le salarié ne peut pas refuser d'effectuer un déplacement professionnel occasionnel justifié par l’intérêt de l’entreprise et par la nature de ses fonctions...

Par **brossiere**, le **18/08/2011** à **18:24**

merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés